

Intervention dans le débat général, le 9 décembre, après-midi (Yvon Breda)

Camarades, ce congrès porte une responsabilité qu'il n'est pas exagéré de qualifier d'historique.

Il y a quatre jours, le 5 décembre, les travailleurs ont manifesté leur disponibilité au combat, contre le gouvernement, pour le retrait du projet de retraites par points. Dans l'enseignement public, la grève a été massive, ultra majoritaire. Ce matin, à la RATP et à la SNCF, la grève reste massivement suivie. Dans son interview au JDD, Philippe Martinez, au milieu d'autres considérations, déclare : *"On tiendra jusqu'au retrait"*.

On ne peut que se féliciter du fait que par exemple, l'intersyndicale de l'Éducation se prononce au lendemain du 5 pour que le projet gouvernemental soit retiré. Mais alors, camarades, soyons clairs jusqu'au bout : s'il s'agit de combattre pour la défense du système actuel, le système issu de la Sécurité Sociale et défini pour les fonctionnaires par le code des pensions, alors, le préalable à toute discussion, c'est bien que le projet Macron soit retiré, ce qui implique d'infliger une défaite au gouvernement. N'y a-t-il pas une contradiction entre le fait que Philippe Martinez qui affirme vouloir *"tenir jusqu'au retrait"*, rencontre en ce moment même, tout comme le fait Veyrier, les représentants du gouvernement ? Et cela alors même que Philippe a clairement indiqué qu'il n'était pas question pour lui de revenir sur son projet.

Dans ce sens, la première responsabilité, c'est de dire clairement : il n'y aura aucune discussion avec le gouvernement tant que le projet de retraite par points n'aura pas été retiré. Ce projet n'est ni négociable, ni amendable !

Rupture avec le gouvernement, Front Unique des organisations syndicales pour le retrait pur et simple du projet Macron Delevoye : c'est ce cadre qui peut permettre de vaincre le gouvernement. Car il faut le constater : *"grèves reconductibles"* décidées assemblée par assemblée et lieu de travail par lieu de travail, *"temps forts"* ponctuels, rencontres régulières avec le gouvernement : le dispositif actuel n'est rien d'autre que celui qui a conduit à la défaite en 2003.

C'est d'autant plus important que le plan Macron-Delevoye va en réalité beaucoup plus loin que ne sont allées toutes les réformes antérieures.

Ce qui est en jeu, c'est ce qui subsiste de la Sécurité Sociale de 1945, financée par le salaire différé, autrefois gérée par les seules organisations ouvrières, organisant la solidarité ouvrière et la cohésion de toute la population laborieuse. Le projet Macron-Delevoye tire un trait sur le principe : *"chacun contribue selon ses moyens et est indemnisé selon ses besoins"*. Le plan Macron-Delevoye, c'est faire main basse sur la totalité du salaire différé des travailleurs pour les convertir en plus-value, au prix du basculement de millions de travailleurs dans la misère et la déchéance.

C'est une attaque contre l'épine dorsale de tout le prolétariat et l'image n'est pas trop forte : c'est sur la base de la Sécurité Sociale qu'ont été arrachés l'essentiel des acquis des travailleurs depuis l'après-guerre.

La situation est identique dans la Fonction Publique. Si notre système de retraites calcule le montant des pensions sur la base de la rémunération indiciaire des 6 derniers mois, c'est que notre retraite est un salaire continué. Il s'agit d'une composante majeure de notre statut. Revenir sur ce système, c'est non seulement organiser la baisse de salaire la plus monstrueuse de tous les temps, mais c'est aussi revenir sur tous nos acquis collectifs en matière de progression de carrière à l'ancienneté, c'est encore revenir sur le principe du point d'indice, comme référence incontournable de notre rémunération. C'est la voie ouverte à la destruction totale de notre statut.

Ce n'est pas autre chose que propose le gouvernement dans l'enseignement public. Et Blanquer, dans sa lettre adressée aux enseignants pour tenter de faire barrage à leur mobilisation, conclut précisément sur l'existence de ces discussions en cours avec les organisations syndicales. N'est-ce pas là la preuve la plus évidente que discuter aujourd'hui avec le gouvernement, c'est l'aider à faire avancer son projet ?

Toute la situation se concentre donc sur cette question : soit les travailleurs rassemblés dans le cadre d'un front unique de leurs organisations parviennent à imposer une défaite au gouvernement – et alors la possibilité de donner un coup d'arrêt à toute sa politique sera grandement facilitée – soit le gouvernement parvient à remporter une victoire décisive – et alors les travailleurs et la jeunesse seront assurés de subir une offensive démultipliée sur tous les fronts.

Parmi ces fronts, il y a la bataille pour les libertés démocratiques à commencer par le droit de manifester. Vendredi, une fois encore, ce gouvernement faisait tirer au visage sur un collégien de Lyon âgé de 15 ans ! Peut-on décemment dialoguer avec un tel gouvernement ? Jeudi 5, c'est la manifestation parisienne qui était bloquée délibérément. En réalité cela fait un an que le gouvernement se prépare à l'affrontement avec les travailleurs sur son projet de destruction des retraites et les mutilés, éborgnés se comptent par dizaines, les manifestants arrêtés et jugés par milliers avec des condamnations massives. L'État policier n'est plus en marche, il est devenu une réalité ! Et seul l'affrontement massif avec le gouvernement permettra désormais d'en desserrer l'étau.

Je conclurai sur une évocation de la situation internationale : depuis des mois, les travailleurs et la jeunesse d'Algérie se mobilisent pour en finir avec le régime militaire soumis à l'impérialisme, à commencer par l'impérialisme français et donc soutenu par Macron. Leur combat nous ouvre la voie. Ce qu'ils scandent, c'est : *“pas de dialogue avec le gang”* (c'est à dire le régime). Dans le même mouvement, ils combattent pour se réapproprier leurs organisations syndicales et leur imposer leurs revendications. Dans trois jours, le régime entend se perpétuer à travers des élections fabriquées. Les masses algériennes, elles, cherchent à en imposer le boycott alors que le régime emprisonne et fait condamner par dizaines militants et jeunes. Le congrès national doit enfin décider, comme l'avait demandé quasi unanimement le congrès national du SNUipp, comme l'ont réitéré plusieurs congrès départementaux, de se placer aux côtés des travailleurs et de la jeunesse d'Algérie pour l'arrêt immédiat de la répression, pour la libération immédiate des emprisonnés. Et de prendre toutes les mesures nécessaires pour exprimer ce soutien.

Pour conclure : retrait pur et simple du projet Macron-Delevoye, rupture des dirigeants syndicaux avec le gouvernement à commencer par ceux de notre fédération, défense des libertés démocratiques contre l'État policier. Et dans la continuité de ce combat, combat contre l'impérialisme français aux côtés des travailleurs et de la jeunesse des pays dominés. Voilà le combat que le courant Front Unique invite tous les délégués à partager.

Intervention d'Edouard Chuzeville le 11 décembre (matin)

Présentation de la motion :

Pour la défense des libertés démocratiques, halte à l'État policier

Le 6 décembre, il y a 5 jours, un lycéen de Lyon a encore été grièvement blessé par un tir au visage lors d'un rassemblement devant son établissement. Un an auparavant, un autre lycéen, de Vénissieux cette fois, était mutilé dans des circonstances identiques. Ces violences policières sont devenues monnaie courante et se répètent partout sur le territoire.

Le constat qu'on doit en tirer, c'est que le pays dans lequel nous vivons aujourd'hui est un pays où l'on craint qu'à tout instant, nos enfants, nos élèves soient mutilés, humiliés, poursuivis pour des broutilles, condamnés, fichés et empêchés dans leurs libertés d'expression, de réunion, d'opinion. Un pays où le message bien connu, rance et réactionnaire, « soit jeune et tais-toi » est à nouveau envoyé à la jeunesse.

Le rôle d'une organisation syndicale n'est pas de soutenir une telle orientation.

Il y a aussi les morts, nous ne les oublions pas. De Zineb Redouane à Shaoyo Liu, d'Adama Traoré à Steve Maia Caniço, l'État français assume de ne plus craindre le précédent Malik Oussékine par la voix de l'ancien patron du RAID devenu député de la majorité. Et si les assassins de Malik Oussékine ont été jugés et condamnés, ceux de Rémi Fraisse dorment sur leurs deux oreilles.

A l'heure où le gouvernement souhaite voir tous les fonctionnaires collaborer à une « société de la vigilance », une société de la dénonciation, concept bien connu de l'État français, dans lequel nous devrions signaler les musulmans pratiquants, « les relâchements, les déviations » et probablement

bientôt les militants, que dire du sort réservé à ceux qui s'engagent pour combattre la réaction. Olivier Sillam en est la preuve vivante : aucun d'entre nous n'est à l'abri d'un procès monté de toutes pièces. La police blesse et tue en toute impunité. L'IGPN, sous la coupe du Ministère de l'Intérieur, blanchit systématiquement les flics. Il ne peut donc pas être question d'attendre de lui des « *enquêtes sérieuses et impartiales* ». Cette tâche doit être la nôtre.

Mais c'est bien sûr incompatible avec le communiqué scandaleux du 6 décembre 2018, indigne d'une organisation de défense des travailleurs, sur laquelle notre fédération n'est jamais revenue. Communiqué qui dénonçait, je cite : « *toute forme de violence dans l'expression des revendications* », alors que le même jour, des dizaines de lycéens se faisaient filmer à genoux, les mains sur la tête, par des crapules en uniformes.

Camarades, il faut revenir sur cette orientation, c'est ce que nous proposons à l'ensemble des délégués de ce congrès souverain en votant la motion que Front Unique soumet au vote.

Motion : *Pour la défense des libertés démocratiques, halte à l'État policier*

Depuis deux ans, le gouvernement met en œuvre une politique assumée de répression contre les travailleurs et la jeunesse.

Le congrès national de la FSU, réuni du 9 au 13 décembre 2019, condamne l'offensive gouvernementale contre l'ensemble des libertés démocratiques, en particulier la restriction systématique du droit de manifester mise en place par la loi anti-casseurs.

Il exige l'abrogation de cette loi.

Il exige l'arrêt immédiat des poursuites contre tous les manifestants et la libération immédiate de ceux emprisonnés.

Depuis un an, malgré des centaines de blessés, des dizaines de mutilés et plusieurs morts, aucune enquête menée par l'IGPN, émanation du Ministère de l'Intérieur, n'a abouti à l'incrimination du moindre policier.

En conséquence, pour faire la lumière sur la mort des victimes de la répression, de Zineb Redouane à Steve Maia Caniço, sans oublier tous les mutilés, le congrès s'adresse aux organisations syndicales (CGT, FO, ...) afin qu'elles mettent en place conjointement une commission d'enquête ouvrière.

Enfin, en défense des travailleurs et de la jeunesse, la FSU s'adresse à toutes les organisations syndicales pour qu'elles prennent en charge la protection des travailleurs et de la jeunesse.

Résultat : Pour : 84 (16,7%) / Contre : 402 / Abstentions : 16 / Refus de vote : 135

**Intervention de Julien Barathon le 11 décembre (matin)
Présentation de la motion : *Contre la répression en Algérie***

La nécessité d'une motion de congrès sur l'Algérie est liée à l'importance des échéances, demain, 12 décembre, doivent avoir lieu des élections décidées par Gaïd Salah, chef de l'état-major de l'armée. Election décidée contre la volonté des travailleurs et de la jeunesse, mobilisés depuis des mois contre le régime, une dictature militaire qui veut se cacher sous le voile de ces élections. Mais depuis des mois, depuis février, contre le Vème mandat de Bouteflika, et maintenant contre les élections les travailleurs et la jeunesse d'Algérie se mobilisent.

Le 1^{er} novembre, 20 millions de personnes défilaient en Algérie contre le régime.

En France, 40 000 manifestants à Paris.

Pour essayer de faire refluer cette mobilisation, le gouvernement Algérien utilise la répression, il tente d'empêcher les manifestants de confluer à Alger, il fait arrêter et condamner militants politiques, manifestants.

Il le fait avec le soutien du gouvernement de Macron.

Notre devoir comme organisation syndicale, c'est de nous battre contre la répression en Algérie. C'est un devoir lié à une situation historique, et parce que nous sommes confrontés à un adversaire commun, le gouvernement Macron, dont on ne peut donc rien attendre.

Le congrès du SNUipp a adopté à Perpignan un texte qui va dans ce sens. Des congrès départementaux qui ont préparé le congrès national ont aussi adopté de telles position, comme celui du Puy de Dôme, à l'unanimité. Il faut maintenant que nous puissions le faire dans le congrès de manière solennelle, et surtout que la fédération soit prête à prendre toute mesure qui concrétise cette défense des droits démocratiques en Algérie, la libération des prisonniers politiques. En effet, l'enjeu est important dans la mesure où la situation est potentiellement menaçante, l'issue de la journée de demain pourrait bouleverser la situation.

Alors il faut réellement rompre l'isolement international dans lequel se trouvent les travailleurs et la jeunesse d'Algérie. La FSU doit y prendre sa place, et se tourner vers les autres organisations syndicales pour faire que cette position soit reprise.

Motion : *Contre la répression en Algérie*

Il y a 6 mois le congrès national du SNUipp adoptait la motion suivante :

“En Algérie, l'appareil militaro-policiier est prêt à tout pour maintenir son pouvoir. Cela prend la forme d'arrestations de dirigeants politiques s'étant déclarés récemment contre le régime et de la répression brutale de manifestations. Il y a une responsabilité particulière du mouvement ouvrier français dans l'affirmation de la solidarité avec les travailleurs et la jeunesse algérienne.

L'organisation de manifestations dénonçant la répression, devant l'ambassade d'Algérie à Paris et les consulats en province doit être engagée sans délai. Le Congrès national du SNUipp-FSU, réuni à Perpignan se prononce pour l'organisation de ces manifestations. Le SNUIPP-FSU prendra contact avec les autres organisations se réclamant du mouvement ouvrier et des libertés démocratiques pour organiser ces manifestations.” (Pour : 321. Contre : 6. Abstentions : 46. Refus de vote : 3)

Depuis cette adoption, des dizaines de jeunes ont été arrêtés, condamnés à de la prison ferme (beaucoup d'entre eux pour avoir simplement brandi le drapeau amazigh), des dirigeants de partis politiques arrêtés et emprisonnés. En France, l'immigration algérienne a organisé des manifestations (40 000 manifestants le 1er novembre) parfois dirigées vers l'ambassade ou les consulats. Mais elle l'a fait, le plus souvent, en l'absence de toute présence significative des organisations du mouvement ouvrier français.

Il est grand temps que cesse cet isolement. La responsabilité du mouvement ouvrier est d'être au côté du peuple algérien contre le régime militaire de Gaïd Salah dont le gouvernement Macron est entièrement complice.

Le congrès de la FSU se prononce pour la mise en œuvre sans délai de la motion adoptée par le congrès national du SNUIPP, et donc pour que la FSU prenne toutes les mesures nécessaires pour exprimer concrètement son soutien aux travailleurs et à la jeunesse d'Algérie : halte à la répression ! Libération immédiate des prisonniers politiques. Elle s'adresse aux autres organisations syndicales pour qu'elles fassent de même.

Résultat : Pour : 80 (19%) / Contre : 311 / Abstentions : 31 / Refus de vote : 215

Intervention de Mireille Schneider le 11 décembre (après-midi)

Présentation de la motion :

Pour la rupture des concertations sur la pseudo-revalorisation des enseignants

Le 5 décembre, les fonctionnaires, en grève massive, ont affirmé leur volonté de sauver leur code des pensions.

Pour faire passer sa contre-réforme, le gouvernement a annoncé qu'elle sera accompagnée d'une « revalorisation » des rémunérations des enseignants.

Qu'en est-il ? Dès le 6 décembre, Blanquer confirme qu'il y aura une part d'augmentation de salaire et une part d'augmentation des primes. Hier, à l'Assemblée nationale, il parle surtout de primes.

Or on sait que les primes sont réparties de façon très inégalitaire, au détriment des femmes et des catégories les moins rémunérées. Mais surtout, elles sont l'expression pratique du salaire au mérite, de

la personnalisation des rémunérations pour exploser ce qui fonde notre statut dans la fonction publique, à savoir les grilles de carrière.

Cette individualisation des rémunérations est déjà inscrite dans la loi de transformation de la fonction publique. Avec la suppression des commissions paritaires, la hiérarchie locale attribuera à son aise les primes selon la soumission des enseignants.

Emmanuel Macron à Rodez l'a clairement annoncé, pas question d'augmenter le point d'indice. La « revalorisation » sera liée à l'augmentation du temps de travail, à la réduction de la durée des congés, à l'acceptation de missions nouvelles d'accompagnement des jeunes dans l'établissement et sur le temps périscolaire, autrement dit, à une redéfinition du métier d'enseignant.

Edouard Philippe vient de confirmer le contenu de la contre-réforme des retraites et de programmer des discussions, de janvier à juin, avec les organisations syndicales. Blanquer a annoncé que la première rencontre a lieu vendredi [13 décembre]. Ces discussions s'intègrent donc directement dans le cadre de l'application à venir de la contre-réforme des retraites avant même son vote. Entrer dans ces discussions, ce serait entériner le projet de destruction du code des pensions.

C'est pourquoi le congrès national qui exige le retrait de la contre-réforme des retraites doit se prononcer pour le refus de toute concertation sur la pseudo-revalorisation des salaires enseignants tant que le projet sur les retraites ne sera pas retiré.

Le congrès s'adresse aux autres fédérations enseignantes pour qu'elles fassent de même.

Motion : *Pour la rupture des concertations sur la pseudo-revalorisation des enseignants*

La FSU revendique une augmentation des rémunérations par une augmentation de la valeur du point d'indice.

Or les discussions sur la « revalorisation salariale » auxquelles les organisations syndicales de l'enseignement sont conviées, s'intègrent pleinement dans le cadre du projet de contre-réforme des retraites.

Ce cadre de « concertation », non seulement vise à faire entériner la réforme des retraites à points, mais en plus à aboutir à une augmentation du temps de travail (Macron l'a indiqué à Rodez) et à une individualisation des rémunérations avec des primes au « mérite ».

Blanquer a évoqué l'opportunité de remettre en cause les obligations de service des enseignants et donc de s'en prendre à leurs statuts.

Dans sa lettre aux enseignants, Blanquer se targue de l'ouverture de ces « discussions » pour faire avaler aux enseignants la réforme-destruction des retraites.

Il est urgent de quitter le cadre de ces « discussions ».

Le congrès national de la FSU, réuni du 9 au 13 décembre 2019, dénonce la manœuvre gouvernementale et refuse toute discussion dans ce cadre.

Il s'adresse aux autres fédérations enseignantes pour qu'elles fassent de même.

Résultat : Pour : 35 (7,2%) / Contre : 444 / Abstentions : 7 / Refus de vote : 122

Intervention de Jean-Michel Spinasse le 11 décembre (après-midi)

Présentation de la motion :

Pour le refus des discussions sur le projet des retraites, pour son retrait pur et simple

Dans la guerre qu'il mène contre les travailleurs et la jeunesse le gouvernement compte remporter une victoire décisive avec sa réforme des retraites.

Le 5 décembre, puis le 10 encore, s'est exprimé avec force l'exigence du retrait pur et simple de ce projet, la volonté que le gouvernement soit défait, stoppé dans ses attaques contre tous les droits acquis.

Les travailleurs qui ont montré leur disponibilité au combat savent que la mise en œuvre de la réforme-destruction des retraites signifierait la baisse drastique des pensions, le recul de l'âge de départ à la retraite, la liquidation du code des pensions.

Ils savent également qu'une défaite ouvrirait la possibilité au gouvernement d'aller encore plus loin dans ses objectifs : Ce serait la voie ouverte à liquidation de ce qui reste de la sécurité sociale et du démantèlement total du statut de la fonction publique.

Aucune question discutée dans ce congrès ne se posera de la même façon suivant que le gouvernement soit battu ou pas. Soit il pourra redoubler ses attaques, soit, s'il est battu, son existence même serait remise en cause, et cela ouvrirait la possibilité du combat pour revenir sur toutes ses contre-réformes.

La première tâche de ce congrès doit être de répondre à la question suivante : A quelle condition le gouvernement peut-il être défait ?

Avant le 5, 80 enseignants se sont réunis en heure syndicale dans mon lycée à Alès, ce qui ne s'était pas vu depuis des années. Ils ont unanimement adopté une adresse aux directions syndicale qui se conclut ainsi : « *Vous devez clairement vous prononcer pour le retrait pur et simple de ce projet de réforme. Vous devez signifier au gouvernement qu'il est hors de question pour vous de discuter des modalités d'application de ce projet de réforme et qu'en conséquence, vous ne vous rendez plus aux rendez-vous de concertation fixés par le gouvernement.* »

Cette exigence reste d'une actualité brûlante.

Le premier ministre Philippe, vient de présenter l'architecture du projet qu'il veut pouvoir déposer le 22 janvier en conseil des ministres. Ce qui lui permet de frapper aussi si fort et aussi vite, ce sont les presque deux années de concertation ininterrompues. Et pour arriver à ses fins, il en appelle de nouveau aux directions des organisations syndicales pour que les discussions reprennent.

Dans ce contexte, comment comprendre l'intervention de Benoit Teste [*nouveau secrétaire général de la FSU*] sur LCI qui indique que la FSU est toujours disponible au dialogue avec le gouvernement. S'il s'agit de combattre pour en obtenir le retrait il ne peut être question d'en appeler à des négociations avec le gouvernement, ni de répondre à ses invitations.

Une seule exigence doit être avancée : « retrait pur et simple de la réforme Macron », aucune discussion sur le projet gouvernemental n'est possible.

C'est la position que doit adopter notre congrès et sur cette base s'adresser aux directions de la CGT et de FO pour qu'elles fassent de même.

Ainsi serait réunies les conditions d'un front uni des organisations syndicales capable de se dresser sur le chemin du gouvernement et de le mettre en échec.

Motion : *Pour le retrait pur et simple de la contre-réforme des retraites, rupture des concertations avec le gouvernement sur son projet*

Le 5 décembre, par la grève et des manifestations massives, les travailleurs ont exprimé leur rejet du projet Macron.

Ce qui est en jeu, au-delà de la baisse drastique des retraites et pensions et du recul de l'âge du départ à la retraite, c'est la liquidation de ce qui reste de la sécurité sociale et le démantèlement des statuts dans la fonction publique.

Le congrès se prononce pour le retrait pur et simple du projet de réforme Macron.

En conséquence, le congrès refuse toute concertation avec le gouvernement sur son projet et s'adresse aux confédérations ouvrières CGT et FO pour qu'elles fassent de même.

Le front uni des organisations syndicales pour le retrait de la réforme-destruction des retraites et donc la rupture avec le gouvernement, sont les conditions nécessaires pour lui infliger une défaite.

Résultat : Pour : 29 (5,8%) / Contre : 456 / Abstentions : 11 / Refus de vote : 112

Intervention d'Yvon Breda le 12 décembre (matin)

Présentation de la motion :

La FSU ne doit pas syndiquer de policiers

La direction de la FSU s'inquiète. Elle se préoccupe de ce qu'elle appelle, dans un langage particulier, sa « visibilité dans les champs ministériels » : c'est l'objet du paragraphe II.3.c .

Plusieurs ministères sont évoqués. Le texte en oublie un : celui de l'Intérieur où, lors des dernières élections professionnelles, un syndicat de la fédération a rassemblé 0.2 % des voix parmi les policiers.

Soyons clairs : il ne s'agit pas de dresser une composante de notre fédération contre une autre aujourd'hui. L'objet de mon intervention, c'est bien d'attirer l'attention de toute la FSU, de toutes ses composantes sur une question de première importance : la FSU doit-elle syndiquer des policiers ?

D'aucuns affirmeront qu'il s'agit là des prérogatives régaliennes de chaque syndicat national. Que nenni ! Il y a quelques années, la FSU a examiné et rejeté la demande d'affiliation d'une organisation syndiquant les enseignants du secteur privé – entre autres, pour cette raison fort juste que demander des moyens et une amélioration des conditions de travail pour l'enseignement privé, au détriment du public, c'était contradictoire avec les intérêts d'une bonne partie de nos syndiqués !

L'ouverture d'un nouveau champ de syndicalisation, c'est donc bien un sujet qui relève du débat de toutes les composantes de notre fédération.

Une organisation syndicale, c'est donc une organisation qui combat pour des moyens, pour l'amélioration des conditions de travail des travailleurs qu'il représente.

Posons-nous maintenant la question : qu'est-ce que demander des moyens pour la police, une amélioration des conditions de travail pour les policiers ? Un simple regard du côté de ce que réclament les organisations syndicales existantes dans ce secteur permettra à chacun d'y répondre.

Nous sommes sous la tutelle d'un État policier : c'est une évidence pour tous les travailleurs. Depuis l'ouverture de ce congrès, pas une journée n'a passé sans qu'un fait de répression grave ne traverse les débats ! Qu'est-ce que le travail des policiers, dans ces conditions ? Chacun, à nouveau, connaît la réponse.

Les policiers sont-ils des travailleurs comme les autres, mûs par les mêmes intérêts, à ce « détail » près qu'ils ont pour outils des matraques, des menottes, des grenades ou des LBD ? L'histoire du mouvement ouvrier nous éclaire : jamais, jamais les travailleurs et les policiers ne se sont trouvés du même côté de la barrière. Et il y a à cela une bonne raison : la barrière qui s'oppose aux manifestations ouvrières, c'est eux, c'est l'appareil d'État, c'est la police !

On peut encore tourner les choses d'une autre manière, car dans la FSU, il existe une tradition de défense des militants, de défense des libertés démocratiques contre la répression : toute la fédération doit donc se tenir aux côtés de notre camarade Olivier Sillam.

Que nous explique Olivier Sillam au sujet de la traque aux militants qui a conduit à son agression par les flics, aux poursuites dont il fait l'objet aujourd'hui ? Il nous dit que la traque ce jour-là, n'a pas commencé aux abords de la manifestation, ou à la fin de cette dernière. Elle a commencé au sein même de la manifestation – où la négligence des organisateurs avait conduit à la présence du syndicat Alliance au milieu des cortèges !

Ce jour-là, camarades, l'État policier s'était invité dans la manifestation.

J'appelle maintenant toutes les composantes de notre fédération à réfléchir : devons-nous accepter l'État policier dans nos syndicats, devons-nous accepter l'État policier dans nos congrès ?

Je vous invite à voter en conséquence.

Motion : *La FSU ne doit pas syndiquer de policiers*

Considérant l'offensive contre les libertés démocratiques, l'ampleur de la répression contre les manifestations, la marche à l'État policier :

La FSU considère que les policiers ne peuvent entrer dans son champ de syndicalisation.

Résultat : Pour : 28 (5,1%) / Contre : 512 / Abstentions : 12 / Refus de vote : 87

Intervention de Marie-Claire Saint-Lager le 12 décembre (après-midi)

Présentation de la motion: *Pour le retrait pur et simple du projet de loi dite « de programmation pluriannuelle de la recherche »*

Le PDG du CNRS vient de donner les objectifs cette loi : Elle doit être « inégalitaire », « darwinienne », encourager « les scientifiques, équipes, laboratoires, établissements les plus performants ». Cela a suscité immédiatement un rejet massif par les collègues !

Macron l'a expliqué lui-même, il faut :

- rendre le système « flexible » avec des recrutements hors statut tels que les contrats de projet de 3 ; 6 ; 9 ans ou plus ;
- concentrer les moyens sur les scientifiques les plus « performants » qui pourront embaucher des contractuels, distribuer des primes, etc ;
- quant à ceux qui seront évalués comme « mauvais », ils devront, je cite, « en assumer les conséquences » !

Les salaires seraient de plus en plus individualisés avec la montée en puissance de la part « au mérite ». Bref, il s'agit d'aller jusqu'au bout de l'application de la loi de destruction du statut de la Fonction Publique dans l'ESR. Cette loi s'inscrit dans la logique de toute la politique en cours qui mène à la dislocation de l'enseignement supérieur et des organismes de recherche publics au profit de d'établissements régionaux, concurrents en voie de privatisation.

La ministre Vidal nous a envoyé à tous dans l'ESR une lettre, copié-collé de celle de Blanquer dans l'éducation. Elle conclut en annonçant que cette loi comprendra une « revalorisation des carrières », censée limiter les effets néfastes du plan du gouvernement contre les retraites !

Des concertations sur cette pseudo-revalorisation ont débuté. Mais comment peut-on participer à des négociations dont le cadre est ouvertement de légitimer à la fois le projet de réforme-destruction des retraites ET celle contre l'ESR ?

Je propose donc que notre congrès :

- exige le retrait pur et simple du projet de loi de programmation de la recherche ;
- se prononce contre la participation à toute concertation visant à préparer cette loi, notamment celle engagée sur les carrières et les primes.

Et appelle à l'unité de tous les syndicats de l'ESR sur cette orientation.

Motion : *Pour le retrait pur et simple du projet de loi dite de « programmation pluriannuelle de la recherche »*

Le gouvernement entend faire adopter début 2020 une loi dite « de programmation pluriannuelle de la recherche » (LPPR).

Basée sur les appels à projet et la concurrence à tous les niveaux, ce projet prend ouvertement pour cible les statuts des personnels : par la généralisation des recrutements hors statuts (contrats de projet et « tenure track ») ; par l'individualisation des salaires avec la montée en puissance du régime indemnitaire en guise de revalorisation, notamment les primes liées aux fonctions et à la « performance ».

Le PDG du CNRS n'hésite pas à provoquer les personnels en revendiquant ce projet comme « inégalitaire », « darwinien » et encourageant « les scientifiques, équipes, laboratoires, établissements les plus performants » !

La Ministre de l'ESR entend aider à la mise en œuvre de cette politique de casse, en initiant une concertation liant une pseudo « revalorisation des carrières » à l'application de la contre-réforme sur les retraites.

Le Congrès national de la FSU :

Exige le Retrait pur et simple du projet de loi de programmation de la recherche

Se prononce contre la participation à toute concertation visant à préparer cette loi notamment celle engagée sur les carrières et les primes ;

Il appelle à l'unité des syndicats de l'ESR sur cette orientation.

Résultat : Pour : 32 (6 %) / Contre : 455 / Abstentions : 48 / Refus de vote : 62

Intervention de Yannick Blégent le 12 décembre (après-midi)

Présentation de la motion :

Pour le refus des discussions visant à imposer un statut de directeur d'école

Malgré l'opposition constante des enseignants à la création d'un statut de directeur d'école, les gouvernements successifs ont tenté de l'imposer, sans y parvenir. Blanquer s'y est cassé les dents au printemps dernier mais il s'est saisi du suicide de Christine Renon le 21 septembre dernier comme d'une opportunité pour remettre cette question à l'ordre du jour.

Le 3 octobre, interrogé sur le sujet Blanquer s'est dit « prêt » à discuter du statut des chefs d'établissements. « *On doit améliorer la situation des directeurs d'école* » qui n'est « pas satisfaisante », a affirmé le ministre, proposant la création d'« un comité de suivi » associant syndicats et professionnels pour « faire évoluer » leur statut.

Le 14 octobre, le ministre a indiqué aux secrétaires généraux du SNUipp-FSU qu'il souhaitait donner un « *pouvoir de direction* » ainsi qu'une meilleure « *charpente juridique/administrative* » à l'école tout en affirmant n'avoir pas de projet préétabli. Pour autant, il a fait référence aux travaux de la députée LREM Cécile Rilhac qui promeut notamment la création des EPSF.

Le 13 novembre, lors du CTM, Blanquer a présenté ses « *premières mesures* » en faveur des directeurs, avec notamment un questionnaire destiné aux seuls directeurs. Celui-ci nie le harcèlement administratif et, par la nature des questions posées et des réponses qu'elles induisent, permettrait au gouvernement de justifier la création d'un statut.

Exemples : « *Estimez-vous que votre autorité est reconnue par les enseignants, les intervenants, les non enseignants, les IEN ?* » ; « *Souhaitez-vous être associé à l'évaluation des professeurs ?* ».

Un rendez-vous, pour lequel les résultats du questionnaire serviront de base aux discussions, est fixé entre le ministère et les organisations syndicales le 17 décembre.

Concernant les mesures de revalorisation qui seraient prises dans le cadre de la contre-réforme des retraites présentée hier, qui mieux qu'un directeur supérieur hiérarchique pourrait « *estimer le mérite des enseignants* » en vue de l'obtention d'une prime ?

L'instrumentalisation du suicide de Christine Renon, les manœuvres gouvernementales qui l'ont suivi, démontrent combien la création du statut de directeur est cruciale pour remettre en cause le fonctionnement de l'enseignement primaire et accélérer la destruction du statut des enseignants du premier degré. Lors du congrès de Perpignan de juin dernier, le SNUipp-FSU a réaffirmé son opposition à la création d'un statut de directeur d'école.

En toute logique, notre congrès doit faire sien le mandat du SNUipp-FSU contre la création d'un statut de directeur d'école et refuser de participer aux discussions programmées par Blanquer à ce sujet. C'est le sens de la motion que nous présentons.

Motion : Pour le refus des discussions visant à imposer un statut de directeur d'école

Le congrès national de la FSU, réuni à Clermont-Ferrand le 12 décembre 2019, rappelle son opposition à la création d'un statut des directeurs d'école ou de « chef d'établissement du premier degré » conformément au mandat du SNUipp, et se prononce contre toute participation à des réunions visant à imposer la création du statut des directeurs d'école.

Résultat : Pour : 48 (10,2 %) / Contre : 414 / Abstentions : 8 / Refus de vote : 127

Intervention dans le débat général, le 13 décembre, matin (Denis Dutheil)

Les travailleurs et la jeunesse ont bien compris que le plan Macron-Delevoye prévoit la liquidation pure et simple des régimes spéciaux et du régime général des retraites.

C'est pourquoi ils se sont massivement mobilisés le 5 décembre, avec la volonté affirmée d'affronter le gouvernement et de lui imposer le retrait ! C'est pourquoi, depuis le 5, les travailleurs de la RATP et de la SNCF sont en grève.

Le 11 décembre, Édouard Philippe a confirmé toutes les craintes : non seulement il ne recule sur rien, mais il a décidé d'aller plus vite encore, avec un calendrier qui ne laisse aucun doute sur sa détermination.

La source de cette intransigeance, c'est le fait que les dirigeants syndicaux ont accepté, dès le départ, un dialogue social permanent avec le gouvernement sur son projet de réforme. Parce que dialoguer avec lui, c'est refuser de l'affronter.

Mais les déclarations de Philippe changent la donne ! Le contenu de la loi est une réalité ! Les collègues sont plus que jamais prêts à affronter ce gouvernement qui a décidé de leur faire la peau.

Pour y parvenir, Édouard Philippe invite leurs organisations syndicales à négocier son application, avant même le vote. Il veut en faire les auxiliaires de la destruction de notre acquis fondamental qu'est la retraite par répartition.

Que disent les travailleurs à leurs directions syndicales ? « N'y allez pas ! » C'est déjà ce qui émane de plusieurs assemblées générales.

Tout est cousu de fil blanc : dès aujourd'hui, Blanquer invite les organisations enseignantes à discuter de l'application de cette destruction dans l'enseignement, à travers des pseudo-revalorisations. **Mais discuter de quoi ? Discuter sur le terrain de la liquidation de notre statut ?!**

Les enseignants devraient accepter une redéfinition de leurs services ?

De leur temps de travail ?

De l'individualisation des rémunérations, notamment par les primes ?

Soyons sérieux ! Les collègues ne comprendraient pas qu'on nous dise qu'il s'agit d'y aller pour défendre leurs revendications !

Les travailleurs savent que l'issue de ce combat est capital, selon que le gouvernement sera battu ou pas :

- Soit Macron parvient à imposer son plan ; et ce sera une nouvelle déferlante d'attaques contre ce qu'il reste de nos conquêtes sociales.
- Soit nous parvenons à le faire plier en obtenant le retrait de sa réforme. Alors, s'ouvrirait la possibilité du combat pour revenir sur toutes ses contre-réformes.

La question se pose : à quelles conditions le gouvernement peut-il être défait ?

Nous sommes la FSU, la principale fédération chez les enseignants ; sa responsabilité est engagée.

La question centrale, c'est le front uni des organisations syndicales.

Front uni sur quel mot d'ordre ? Celui qui unit les travailleurs de la SNCF, de la RATP, de l'enseignement et du privé : le retrait pur et simple du projet de réforme.

Et cela ne peut passer que par la **rupture de toute discussion avec le gouvernement sur les retraites, à commencer par celle sur la pseudo-revalorisation des enseignants.**

Comment centraliser ce combat ? Que fait-on de la force qui s'est exprimée à partir du 5 ?

Des journées d'action ou des « temps forts » ?

Les collègues savent très bien que c'est inefficace et que cela permet au gouvernement de jouer l'épuisement.

Des grèves reconductibles ou des grèves tournantes ?

Les enseignants se souviennent du traumatisme de 2003, les cheminots de la liquidation de leur statut en 2018. La grève reconductible, c'est la dislocation dépôt par dépôt, bahut par bahut, assemblée par assemblée... C'est la dispersion au service du gouvernement.

Au lieu de disperser les forces, il faut les concentrer. Le combat des travailleurs doit être **centralisé** contre le gouvernement.

Attendre, c'est condamner à mort la grève à la RATP et à la SNCF, fer de lance du combat pour le retrait de cette réforme.

C'est pourquoi la responsabilité du congrès est de décider de l'organisation d'une **manifestation centrale et nationale, au siège du pouvoir**, dans les plus brefs délais, **avec appel à la grève** ce jour-là, pour exiger le retrait pur et simple de son plan de destruction des retraites.

La FSU doit s'adresser aux confédérations CGT et FO pour réaliser l'unité sur cet objectif.

C'est exactement ce qu'ont voté hier, lors d'une heure d'information syndicale, les enseignants du lycée Blaise Pascal, l'un des plus grands établissements de Clermont-Ferrand.

Ils attendent à présent une réponse positive de leurs organisations. Telle est l'enjeu de cette discussion sur l'action.

Motion soumise au vote du congrès de la FSU par le courant *Front Unique*

Le discours d'E. Philippe le 11 décembre est tombé comme un couperet, le gouvernement entend en finir avec les régimes de retraites, régime général comme régimes spéciaux, en faisant fi de la volonté des travailleurs exprimée dans la grève massive du 5 décembre.

Le congrès de la FSU exige le retrait du projet de loi de destruction de la retraite du gouvernement Macron-Philippe-Delevoye.

Le gouvernement a annoncé l'ouverture de concertations pour la mise en œuvre de la loi. Dans l'enseignement elles commencent aujourd'hui. Entrer dans de telles discussions serait accepter le cadre de la liquidation du code des pensions.

C'est pourquoi le congrès décide que la FSU ne peut pas participer à de telles discussions.

Ce qui est à l'ordre du jour c'est le combat pour affronter le gouvernement, dans l'objectif de le faire plier.

Pour obtenir le retrait de la réforme de liquidation des retraites, le combat des travailleurs doit être centralisé.

C'est pourquoi le congrès de la FSU se prononce pour l'organisation d'une manifestation centrale et nationale au siège du pouvoir dans les plus brefs délais et appelle à la grève à cet effet.

La FSU s'adresse aux confédérations CGT et FO pour réaliser l'unité sur cette position.

Résultat : Pour : 18 (3,2 %) / Contre : 532 / Abstentions : 10 / Refus de vote : 40